

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL 16 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux :

Afférent au conseil :

En exercice : 23

Présents : 16

Absents avec procuration : 3

Votants : 19

Votes exprimés : 19

L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre, à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Montignac-Lascaux se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil Municipal : 11 octobre 2023

PRESENTS : M. MATHIEU Laurent, M. BOSREDON Michel, M. CARBONNIERE Jacques, Mme BAUDRY Josette, Mme RAYNAL-GISSON Brigitte, M. MARZIN Ludovic, Mme LABROUSSE Chantal, M. COLIN Olivier, M. LEFEBVRE Bernard, M. LOISEAU Stéphane, M. TEILLAC Christian, Mme SGRO Fabienne, M. REGNIER Bernard, M. SCHREINER Gabriel, Mme FONTALIRAN Nathalie, M. CHAVANEL Bernard,

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme PEIRO Marie-France procuration à M. CARBONNIERE Jacques, Mme CABANEL Sophie procuration à M. TEILLAC Christian, Mme LACOUR-MERLE Carine procuration à Mme FONTALIRAN Nathalie

ABSENTS : Mme MENUGE Céline, Mme HIAUT Marie-Paule, Mme BOUKHELIFA Zarha, Mme SEGUY Carolina,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Bernard LEBFEVRE

Une minute de silence est observée suite à l'attentat meurtrier du lycée d'Arras.

Actes :

Mr le maire présente la liste des actes passés par délégation du conseil. Un certain nombre de questions sont posées sur la signature d'une convention passée avec la société INFOCOM. Le maire précise qu'il s'agit d'une mise à disposition de l'EPHAD d'un véhicule. Equipé d'équipement PMR, il sera principalement utilisé par l'EHPAD. La commune réglera le contrat d'assurances et les différents frais de mise en circulation. Le loyer indiqué de 445 € HT/mois est purement indicatif puisque le véhicule devrait être totalement financé par la publicité. La commune pourra bien entendu l'utiliser en cas de besoin.

Pratiquement toutes les délibérations ont été acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibérations :

Vente d'un terrain : changement de destination du projet. Modification de l'OAP

Le maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une vaste parcelle au lieu-dit Bord. Cette réserve foncière a été acquise en vue de l'implantation de la nouvelle gendarmerie et pour un autre projet foncier. Or ces projets nécessitent la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP). En effet, lors de l'élaboration du PLUi, la commune avait défini une OAP relevant de la thématique « Résidence hôtelière à vocation sociale ». Les projets ayant évolué, il est proposé de modifier le PLUi (modification simplifiée) -ou révision allégée si la procédure de modification simplifiée est clôturée- pour porter l'OAP sur 2 thématiques :

- Services publics et équipement d'intérêt collectif
- Habitation et commerces et activités de services (sous-destination « hôtel et autre hébergement touristique »).

Le maire précise que ces deux thématiques ont été arrêtées avec l'avis technique du service intercommunal d'urbanisme.

S'en suit une discussion sur l'opportunité de cette modification :

- Nathalie Fontaliran exprime son opposition totale quant à l'opportunité d'un projet d'hôtel. Elle rappelle que dans une délibération du 7 septembre, le conseil municipal a accepté le principe d'une cession mais a refusé la nature de l'activité qui pourra être implantée. Outre la destination du terrain, elle rappelle qu'un investisseur a repris deux établissements hôteliers importants dont le « soleil d'or », établissement emblématique de Montignac fermé depuis 4 ans. Elle rappelle la position de l'opposition et souligne le manque cruel de logements pour les familles qui ne peuvent s'installer à proximité du centre bourg de la commune.

Le maire expose que d'autres projets arriveront sur des parcelles privées (Lacoste) et que les bailleurs sociaux ont décliné l'offre de construction sur le terrain communal de Bord.

Nathalie Fontaliran demande une copie du courrier reçu du bailleur social.

Le maire répond que cette lettre ne doit être mise sur la place publique.

Nathalie Fontaliran explique que le Conseil n'est pas « la place publique » mais la représentation démocratique des citoyens et que la transparence doit être la règle.

Le maire rappelle s'agissant de la gendarmerie qu'il a pris un engagement et que ce projet doit se faire. Les deux projets (gendarmerie/logements des militaires et hôtel) vont créer de la richesse tant par l'activité de construction que par les créations nettes d'emplois pérennes dans le cadre du projet hôtelier. Il proposera très prochainement une réunion à l'ensemble du conseil municipal pour expliquer les projets.

Le conseil accepte par 16 voix POUR et 3 CONTRE la délibération proposée.

Il a été demandé qu'un élu soit présent à tour de rôle à l'accueil pour assurer la sécurité de l'agent à la permanence du premier samedi matin du mois.

La séance est levée à 21h30.

Après la séance le Conseil est informé que suite aux attentats perpétrés, le plan Vigipirate est renforcé. Les flux seront surveillés : les usagers devront sonner pour entrer à la mairie, une vérification visuelle des sacs sera effectuée, les élus seront sollicités pour participer à ces actions.

Fait à Montignac-Lascaux le 16 octobre 2023.

Le secrétaire de séance,

Bernard LEFEBVRE



Le Maire,

Laurent MATHIEU

